

NATIONS UNIES
Assemblée générale

QUARANTE-SEPTIÈME SESSION

Documents officiels

TROISIÈME COMMISSION
2e séance
tenue le
mardi 29 septembre 1992
à 10 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 2e SEANCE

Président : M. KRENKEL (Autriche)

SOMMAIRE

DECLARATION LIMINAIRE DU PRESIDENT

DECLARATION DU SECRETAIRE GENERAL ADJOINT AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL

ELECTION DU BUREAU

ORGANISATION DES TRAVAUX

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2.750, 21 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.3/47/SR.2
7 janvier 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est ouverte à 10 h 30.

DECLARATION LIMINAIRE DU PRESIDENT

1. Le PRESIDENT déclare que la Commission ouvre ses travaux à un moment qui ne ressemble à aucun autre dans l'histoire de l'Organisation et que les tâches qui s'annoncent pour l'avenir sont difficiles et lourdes de responsabilités. Les problèmes sociaux se multiplient malgré les efforts remarquables déployés dans le monde pour y faire face. Aujourd'hui, plus de 1 milliard de personnes, soit le cinquième environ de la population mondiale, vivent dans des conditions déplorables de pauvreté. Par le passé, les Nations Unies ont fait la preuve du rôle important qu'elles pouvaient jouer dans le domaine social en dépit des effectifs strictement limités dont elles disposaient et des contraintes budgétaires qu'il leur fallait respecter.

2. La Déclaration universelle des droits de l'homme reste, avec la Charte des Nations Unies, l'une des grandes réalisations du XXème siècle. Les divers instruments internationaux traitant des droits de l'homme énoncent en détail les obligations qu'il incombe aux gouvernements de respecter en vertu de la Charte dans leur poursuite de stratégies de développement et de progrès social. Conformément à la philosophie des Nations Unies, les droits économiques, sociaux et culturels sont indivisibles des droits civils et politiques. Le respect des droits de l'individu devrait se retrouver à la base de toutes les activités nationales, régionales et internationales. Avec la fin de la guerre froide, il convient de réfléchir sur ce que l'Organisation et chaque Etat Membre doivent faire pour appliquer la Charte.

3. La paix et la sécurité internationales, les droits de l'homme et le développement sont étroitement liés. Il conviendrait de s'attacher plus résolument à prévenir les problèmes qui donnent lieu à des conflits et à des violations flagrantes des droits de l'homme. Il faut faire davantage pour protéger les droits des minorités et renforcer la coopération internationale dans les domaines des droits de l'homme et des questions humanitaires. Dans son rapport intitulé "Agenda pour la paix" (A/47/277), le Secrétaire général a examiné les relations entre l'alerte rapide et la diplomatie préventive, le rétablissement de la paix, le maintien de la paix et la consolidation de la paix, et il a dessiné les contours d'une nouvelle voie pour l'Organisation, appelant l'attention sur la nécessité de protéger les droits des minorités et sur l'importance d'adopter une approche préventive dans le domaine des droits de l'homme.

4. Les gouvernements, les organisations non gouvernementales et les particuliers ont déjà communiqué aux Nations Unies une quantité impressionnante d'informations sur les droits de l'homme. La difficulté est maintenant d'utiliser cette information de manière à mieux comprendre les situations complexes et à préconiser une action appropriée. La Conférence mondiale sur les droits de l'homme, qui doit se tenir en 1993, sera importante à cet égard.

5. Il est impératif de renforcer la protection que les Nations Unies accordent à ceux dont les droits de l'homme sont menacés ou violés. Le Président est convaincu de l'importance d'une action coopérative dans ces domaines et demande instamment aux membres de la Commission de se pencher sur

la question. Une des grandes priorités des Nations Unies est la promotion du développement afin d'assurer la réalisation des droits économiques, sociaux et culturels ainsi que des droits civils et politiques et du droit au développement. L'expérience montre que le respect des droits de l'homme est essentiel pour mettre en oeuvre le développement. Il faut réfléchir sur les nouvelles mesures qui pourraient être prises pour améliorer l'intégration des droits de l'homme au développement.

6. Les problèmes touchant aux droits des minorités sont à l'origine de nombreux conflits dans le monde. Pour la première fois depuis sa création, l'Organisation va examiner une déclaration sur les droits des minorités. Il convient de réfléchir aux moyens d'en promouvoir l'application. La Commission des droits de l'homme ou sa sous-commission pourrait avoir à créer un groupe de travail chargé de veiller à la protection de ces droits.

7. Chaque année, l'Assemblée générale ou la Commission des droits de l'homme invite instamment les Etats qui ne l'ont pas encore fait à ratifier le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques ainsi que les Protocoles facultatifs s'y rapportant. En dépit de cela, plusieurs douzaines d'Etats Membres n'ont pas encore ratifié ces instruments. La Commission pourrait étudier la possibilité d'accroître le nombre de ratifications pendant la session en cours de l'Assemblée générale. C'est à juste titre que le Secrétaire général attache une grande importance au renforcement de la coopération entre les Nations Unies et les organisations régionales dans le domaine des droits de l'homme. Les groupes régionaux pourraient se consulter afin de déterminer si des mesures pourraient être prises, par consensus, afin d'améliorer encore la situation dans les diverses régions. Le Président compte inviter des représentants des organisations régionales s'occupant de droits de l'homme à prendre la parole devant la Commission pour faire connaître leur action dans ce domaine.

8. Il faut faire davantage pour mieux faire respecter les droits des femmes et des enfants. Les travaux préparatoires en vue de la Conférence mondiale de 1995 sur les femmes constituent une occasion importante pour promouvoir les droits des femmes et le respect des normes établies dans la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'encontre des femmes. Bien que la Convention relative aux droits de l'enfant ait été ratifiée par un nombre record d'Etats en un laps de temps très court, les besoins essentiels à la survie de millions d'enfants ne sont toujours pas assurés.

9. La Commission devrait examiner ce qu'il lui faudrait faire pour mettre en oeuvre une action préventive dans les domaines social, humanitaire et des droits de l'homme. On pourrait demander au Secrétaire général de faire établir par un groupe éminent d'experts un rapport sur les stratégies préventives. Un tel rapport pourrait aider la Commission à réfléchir sur son rôle et sur celui de l'Organisation dans la prévention des problèmes sociaux et humanitaires. Les Etats Membres devraient étudier la question d'infléchir les politiques et programmes des Nations Unies pour les faire mieux correspondre à leurs propres besoins; des consultations permettraient de mettre au point un programme évolutif pour la coopération future et les activités des Nations Unies dans les domaines social et humanitaire. La Conférence mondiale de 1993 sur les droits de l'homme et le sommet mondial qu'il est proposé de tenir sur le développement social sont des événements

majeurs qui exigeront un travail sérieux dans les semaines à venir. En faisant preuve de souplesse et d'un sens des responsabilités politiques, la Commission sera en mesure de prendre à la session en cours les décisions qui s'imposent.

10. Outre leur examen des questions sociales et humanitaires, les membres de la Commission devraient également montrer leur attachement personnel à la réduction de la souffrance des populations du monde entier. En conséquence, le Président propose que chaque délégation trouve le moyen de contribuer à un fonds que la Troisième Commission créerait à cet effet. A la fin de la session en cours, la Commission verserait la moitié de la somme recueillie à l'aide d'urgence à la Somalie, où les populations ont un besoin urgent de secours alimentaires et médicaux. L'autre moitié serait affectée au programme des Nations Unies en faveur des personnes handicapées. Si la Commission accepte cette suggestion, un comité des appels de fonds sera créé pour lancer l'idée et aider à sa réalisation.

DECLARATION DU SECRETAIRE GENERAL ADJOINT AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL

11. M. Ji Chaozhu (Secrétaire général adjoint au développement économique et social) déclare que les inégalités du niveau de vie dans le monde se sont considérablement accentuées depuis une dizaine d'années. Bien que 77 % de la population mondiale vive dans les pays en développement, elle ne produit et ne consomme pas plus de 17 % de la production globale. Il s'ensuit que la pauvreté est essentiellement une caractéristique des pays en développement. Si le taux de croissance économique a progressé en Chine, en Inde et en Indonésie, le niveau de vie des pauvres s'est dégradé dans pratiquement toute l'Afrique et dans une bonne partie de l'Amérique latine. L'élimination de la pauvreté continue donc d'être au premier plan des préoccupations mondiales et il est urgent d'entreprendre une action concertée en faveur de la croissance et du développement durable.

12. Un autre aspect des inégalités flagrantes de l'économie mondiale réside dans le fait que les femmes sont encore loin de pouvoir se mesurer aux hommes sur un pied d'égalité. Elles sont fortement sous-représentées sur le marché du travail, dans les travaux scientifiques avancés et aux échelons supérieurs des branches législative, exécutive et judiciaire de l'Etat. Les délibérations de la Troisième Commission et du Conseil économique et social ont eu un effet véritablement catalytique sur la promotion des femmes dans le monde entier, y compris sur l'intégration des femmes au développement. M. Ji Chaozhu espère que les délibérations qui auront lieu à la présente session joueront un rôle important pour préparer la Conférence mondiale sur les femmes de 1995, qui se tiendra en Chine.

13. Les premiers succès des efforts visant à réduire la mortalité dans les pays en développement ne s'étant pas accompagnés d'une réduction correspondante de la fécondité, la population active de ces pays a augmenté rapidement au cours des deux dernières décennies. Selon les estimations, il y a maintenant environ 740 millions de personnes qui sont sans emploi ou sous-employées dans le monde en développement. Dans les seuls pays de l'Afrique subsaharienne, il faudrait créer quelque 6 millions d'emplois nouveaux d'ici à la fin du siècle. Les problèmes économiques et sociaux les plus urgents de l'Afrique et de l'Asie tiennent à la difficulté de fournir un

emploi productif, qui est la façon la plus constructive de réduire la pauvreté. Il convient également de se pencher sur les conséquences sociales du vieillissement de la population. Toutes ces questions seront examinées lors de la Conférence internationale sur la population et le développement qui se tiendra en 1994, et il faut espérer que la Commission apportera sa contribution à la préparation de cette conférence.

14. L'un des facteurs dominants qui poussent aux migrations transfrontières est la quête d'un emploi. Le phénomène n'est pas nouveau mais, jusqu'en 1960 environ, le flux des travailleurs se dirigeait des pays développés vers les pays en développement. Une évolution démographique rapide et les bouleversements économiques et politiques en Europe de l'Est ont toutefois complètement modifié le tableau. Jusqu'à ce que les pays en développement et ceux dont l'économie est en transition soient en mesure de fournir suffisamment d'emplois, les migrations vers le Nord prospère se poursuivront. Il faut donc augmenter considérablement les investissements dans les économies en développement et en transition pour créer de nouveaux emplois.

15. Les bouleversements politiques qu'ont connus l'ex-Union soviétique et l'Europe de l'Est ont donné naissance à de graves problèmes sociaux et écologiques. Dans un contexte de développement économique rapide, ces problèmes auraient pu être maîtrisés, mais ils ont au contraire été aggravés par les transformations profondes apportées aux institutions économiques et sociales fondamentales de ces pays. La rapidité avec laquelle l'économie de ces pays pourra prospérer et la société assurer une protection sociale adéquate dépendra de l'effort de coopération internationale.

16. Certains migrants fuient les catastrophes naturelles, telles que la sécheresse persistante en Afrique. En investissant dans l'infrastructure, la recherche et les services de vulgarisation, on peut cependant éviter que ces catastrophes naturelles prennent des proportions de tragédies humaines à grande échelle. Un autre groupe important de migrants transfrontières est constitué par les réfugiés qui fuient devant les catastrophes provoquées par l'homme : guerre civile ou conflits ethniques et religieux. L'un des aspects les plus inquiétants de la situation telle qu'elle s'est développée depuis cinq ans est le problème des réfugiés dans leur propre pays. Il n'y a pas de solution facile aux conflits qui opposent des populations qui ont vécu pendant des siècles dans une harmonie apparente, mais rien ne pourra se faire sans une plus grande tolérance.

17. Parmi les principales questions de politique générale dont il faut se préoccuper figure, en premier lieu, la nécessité d'augmenter le volume de l'épargne mondiale et d'en diriger une proportion nettement plus élevée vers l'investissement dans les pays en développement, à la fois pour atténuer l'effet des catastrophes naturelles et pour créer des emplois productifs. Il est aussi indispensable de réduire les budgets militaires des pays tant développés qu'en développement afin de dégager des ressources importantes. Pour ce qui est des transferts d'aide, il est encourageant que plusieurs pays donateurs aient atteint et même dépassé l'objectif fixé par les Nations Unies de 0,7 % du produit intérieur brut pour l'aide publique au développement et, qu'à la Conférence de Rio sur l'environnement et le développement, d'autres pays se soient engagés à atteindre cet objectif en l'an 2000. Il reste cependant encore beaucoup à faire.

18. En deuxième lieu, il convient que les gouvernements assument davantage leurs responsabilités, notamment en ce qui concerne la promotion du progrès social. Si le secteur privé peut jouer un rôle important, un gouvernement éclairé n'en n'est pas moins indispensable pour mettre en place un cadre propice au fonctionnement du marché, développer les ressources humaines, fournir l'infrastructure matérielle et assurer une distribution des revenus qui récompense l'effort individuel sans entraîner une inégalité excessive.

19. La troisième grande préoccupation de politique générale concerne la dimension économique et sociale de la stratégie des Nations Unies dans le domaine de la diplomatie préventive et de la consolidation de la paix qui a été esquissée dans le rapport du Secrétaire général intitulé "Agenda pour la paix" (A/47/277). Il faut intégrer les considérations de politique et de sécurité au développement économique, au progrès social et au respect des droits de l'homme. Il s'ensuit que le renforcement de la capacité analytique des Nations Unies dans le secteur économique et social aiderait l'Organisation à s'acquitter de la responsabilité majeure qui lui incombe de surveiller les tendances économiques et sociales qui pourraient se révéler comme étant des sources d'instabilité politique, de désordre social ou de bouleversement économique. Cette fonction d'alerte rapide contribuerait à atteindre les objectifs inséparables que sont la paix, le développement et la justice dans le monde.

20. S'agissant du problème des stupéfiants, les quatre grandes solutions qui sont souvent proposées sont la réduction de la demande par l'éducation et la réadaptation, l'interception du trafic de drogues et la poursuite en justice de ceux qui s'y livrent, la destruction des récoltes et des unités de fabrication de drogue et l'introduction de programmes de diversification des cultures. Jusqu'à présent on s'est surtout attaché à intercepter le trafic de drogues et à punir les contrevenants, mais tant que la demande demeurera forte il est peu probable que les mesures de répression contre les trafiquants et les consommateurs suffisent à résoudre le problème. A mesure que des ressources plus importantes sont affectées aux services de répression aux dépens de l'action visant à réduire la demande, l'augmentation de cette demande sera sans nul doute satisfaite par une offre correspondante si une alternative économique viable n'est pas offerte par une action prioritaire de diversification des cultures et de développement agricole.

21. Une autre menace grave qui pèse sur le développement économique et social est l'extension rapide de la pandémie du SIDA. Il y a 10 ans, on estimait que cette maladie touchait surtout les jeunes homosexuels et les utilisateurs de drogues intraveineuses de l'hémisphère nord. Actuellement, la grande majorité des personnes infectées se trouvent dans les pays en développement et le coût économique et social pour ces pays est énorme. Si elle n'alloue pas davantage de ressources à la lutte contre ce fléau, la communauté internationale ne peut guère espérer obtenir des résultats appréciables dans ce domaine.

22. Les points inscrits à l'ordre du jour de la Troisième Commission touchent tous à des questions interdépendantes dans le contexte plus large de l'économie et de la société mondiales. Pendant que l'attention de la communauté internationale se focalisait sur certaines questions politiques et économiques déterminées, les problèmes sociaux d'ordre global arrivaient à ébullition. De fait, l'étude de la stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie du développement des Nations Unies, présentée au

Conseil économique et social à sa session de juillet 1992, montre le fossé énorme qui sépare les objectifs de la communauté internationale des réalisations effectives. L'élimination de la pauvreté et de la faim, la mise en valeur des ressources humaines, la réduction de la croissance démographique et le développement durable sont des éléments prioritaires de cette stratégie. Dans ce contexte, la proposition de tenir un sommet mondial pour le développement social revêt une importance particulière. On est en droit d'attendre beaucoup de cette réunion et l'examen de la question par la Commission ne manquera pas de contribuer à un sommet fructueux.

23. A la récente réunion de haut niveau que le Conseil économique et social a consacrée au thème "Renforcement de la coopération internationale en faveur du développement : le rôle du système des Nations Unies", les objectifs qui consistent à garantir la paix, le développement et la justice en conformité avec la Charte des Nations Unies ont été perçus comme étant indivisibles et aussi essentiels les uns que les autres. Il convient en conséquence d'adopter une approche intégrée au développement afin de relancer la croissance économique et le progrès social dans le monde entier grâce à une coopération internationale renforcée. M. Ji Chaozhu espère que la Troisième Commission apportera une contribution importante à la réalisation de cet objectif.

ELECTION DU BUREAU

24. Le PRESIDENT déclare que pour les fonctions de vice-présidents de la Commission, le Groupe des Etats africains a proposé M. Jallow (Gambie) et le Groupe des Etats d'Europe de l'Est M. Dekany (Hongrie).

25. M. Jallow (Gambie) et M. Dekany (Hongrie) sont élus vice-présidents par acclamation.

26. Le PRESIDENT dit que M. Srivihok (Thaïlande) a été proposé par le Groupe des Etats asiatiques au poste de rapporteur.

27. M. Srivihok (Thaïlande) est élu rapporteur par acclamation.

ORGANISATION DES TRAVAUX (A/47/250, A/47/251 et Add.1; A/C.3/47/1, A/C.3/47/L.1 et Add.1)

28. Le PRESIDENT attire l'attention sur le rapport du bureau de l'Assemblée (A/47/250) et sur les recommandations concernant l'organisation de la session figurant à la section II, qui ont été approuvées par l'Assemblée générale à sa 3ème séance plénière. Les recommandations qui intéressent particulièrement la Commission sont notamment celle concernant la ponctualité des réunions (par. 8) et celle touchant la dérogation à l'obligation de présence d'un quart des membres pour déclarer une réunion ouverte (par. 9). En ce qui concerne les explications de vote, l'Assemblée générale a réaffirmé les paragraphes 6, 7 et 8 de sa décision 34/401 (A/47/250, par. 13). En outre, l'Assemblée générale a décidé, une fois de plus, que les déclarations faites devant une grande commission ne devront pas être reproduites in extenso (par. 16). Elle a également réaffirmé le paragraphe 17 de la décision 34/401 (A/47/250, par. 17), qui préconise d'abandonner la pratique des déclarations de clôture, à l'exception de celles des présidents.

29. Le Président attire l'attention sur les paragraphes 20 et 21 du document A/47/250, relatifs aux questions touchant le budget-programme. Il rappelle aussi à la Commission que l'Assemblée générale (A/47/250, par. 7) a décidé de suspendre la quarante-septième session, le vendredi 18 décembre 1992 au plus tard, et de clore ses travaux le lundi 20 septembre 1993.

30. Le Président annonce une suspension de séance pour permettre à la Commission de se réunir officieusement afin d'étudier le projet d'organisation des travaux (A/C.3/47/L.1, annexe I).

La séance est suspendue à 11 h 35 et reprise à 11 h 50.

31. Le PRESIDENT souligne que le calendrier des travaux proposé dans le document A/C.3/47/L.1, annexe I, doit être respecté dans toute la mesure du possible si l'on veut tirer le meilleur parti des services, et il attire l'attention sur les mesures de rationalisation des travaux de la Troisième Commission qui figurent à l'annexe II de ce document. Il appelle également l'attention sur le document A/C.3/47/L.1/Add.1, relatif à l'état d'avancement de la documentation, et dit qu'il tiendra la Commission informée de toute évolution de la situation à cet égard.

32. M. DEKANY (Hongrie) demande au Président si le deuxième rapport du rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans le territoire de l'ex-Yougoslavie, qui a été demandé dans la résolution 1992/S-1/1 de la Commission des droits de l'homme, sera présenté à la Troisième Commission à sa session actuelle.

33. Le PRESIDENT répond qu'il a été informé par le Centre des droits de l'homme que le rapporteur spécial comptait se rendre sur le territoire de l'ex-Yougoslavie au début d'octobre 1992 et présentera un rapport mis à jour dans les délais voulus pour qu'il soit examiné par la Commission à sa session actuelle.

34. Le Président croit comprendre que la Commission approuve le programme de travail de la session figurant dans le document A/C.3/47/L.1 tel qu'il a été révisé au cours de la réunion officieuse.

35. Il en est ainsi décidé.

36. Le PRESIDENT croit comprendre également que la Commission souhaite inviter les divers rapporteurs ou représentants spéciaux à présenter leur rapport à la Troisième Commission à sa session actuelle.

37. Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 12 h 5.